

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DELIBERATION N° 2023-008

**Le 13 mars deux mil vingt trois**

Le Conseil Municipal de la Commune de LIMAS, dûment convoqué, s'est réuni à 19 heures en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Michel THIEN, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 mars 2023

**PRESENTS : M. THIEN, M. GIRIN, Mme LAFORET, M. BOUVANT, Mme PARIOT, M. BRAYER, Mme CALEYRON, M. JOMAIN, Mme GIRAUD, Mme RIVET, M. KALFON, Mme JONCHY, M. WADBLED, Mme LACHIZE, M. TROUVE, Mme DUC, M. CHEVALIER ; M. PINCON, Mme DECK, Mme VACHE, M. GIRARDOT, M. WAKOSA, Mme GRONDIN COUPANEC**

**ABSENTS AVEC POUVOIR : Mme AUCAGNE (au profit de M. GIRIN) ; M. SILVY (au profit de M. BRAYER) ; Mme RIVIERE (au profit de Mme GRONDIN COUPANEC),**

**ABSENT EXCUSE : M. MARTIN**

**SECRETARE DE SEANCE : M. PINCON**

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 23

Pouvoirs : 3

### **Objet : Approbation du compte de gestion 2022 établi par le receveur**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,


Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (26 POUR), approuve le contenu de la délibération n° 2022-01 relative à la gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Envoyé en préfecture le 14/03/2023  
Reçu en préfecture le 14/03/2023  
Publié le   
ID : 069-216901157-20230313-2023008-DE

Pour extrait conforme  
Michel THIEN, Maire

